



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1er mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 25 février 2022

Date d'affichage : 25 février 2022

DECISION N° 12 ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2022

Approbation du projet de financement de la part communale – Affaire N° 22EX011

Nomenclature : 9.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension BT alimentation propriété Sylvain TROUNDAY.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE / REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2022», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser :

- Montant des travaux TTC	21 886.51 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 188.66 €
- Actes notariés	345.00 €
- Frais de gestion du SDEPA	911.94 €
TOTAL	25 332.11 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	13 600.00 €
- TVA préfinancée par SDEPA	4 012.52 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	6 807.65 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	911.94 €
TOTAL	25 332.11 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 POUR : 13
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er mars 2022
 Le Maire,
 Jean-Marc OÇAFRAIN




Acte rendu exécutoire
 Après publication ou notification le 08/03/2022
 Et après transmission en sous-préfecture le 08/03/2022